

Damartex réaffirme son éligibilité au PEA-PME

DAMARTEX réaffirme aujourd'hui son éligibilité* au dispositif PEA-PME selon les modalités précisées par le décret d'application en date du 4 mars 2014 (décret n°2014-283).

En conséquence, les actions DAMARTEX peuvent être intégrées au sein des comptes PEA-PME, qui pour rappel bénéficient, à ce jour, des mêmes avantages fiscaux que le plan d'épargne en actions (PEA) traditionnel.

** Les sociétés sont éligibles si d'une part leur effectif est inférieur à 5000 personnes, et si d'autre part soit leur chiffre d'affaires est inférieur à 1,5 Md€, soit leur bilan ne dépasse pas 2 Mds€.*

PROFIL

Le groupe Damartex avec ses neuf enseignes Damart, DamartSport, Happy D. by Damart, Afibel, Maison du Jersey pour l'activité « Textile », Coopers of Stortford, Jours Heureux, Delaby et Sedagyl pour l'activité « Home & Lifestyle », figure parmi les principaux distributeurs européens pour seniors (segment 55+). Le Groupe développe une stratégie omni-canal différenciée selon l'enseigne et le pays. Il est principalement présent en France, Grande-Bretagne et Belgique.

www.damartex.com

CONTACTS

Damartex : Bruno Defache

Tel : 03 20 11 45 30

bdefache@damart.com

Shan : Arnaud Monnin

Tel : 01 44 50 51 77

arnaud.monnin@shan.fr

